

# Conditions générales de vente et d'utilisation

La **société Michel-AI**, société par action simplifiée au capital de 10 000 € ayant son siège social au 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 930 638 861, représentée par M. Mathieu Rasse, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes (« **Michel-AI** ») propose une solution SaaS d'outil d'aide de recrutement permettant de gérer, classer et évaluer des candidats dans le cadre de campagnes de recrutements (la « **Solution** »).

- Contact email : [contact@michel-ai.com](mailto:contact@michel-ai.com)
- Contact téléphonique : [06 37 10 00 11](tel:0637100011)
- Directeur de la publication : Mathieu Rasse
- Numéro de TVA intracommunautaire : [FR30930638861](#)
- Hébergeur : Google Cloud Platform (Belgique)

## 1. Définitions

**Abonnement** : désigne le plan souscrit par le Client pour accéder à la Solution, qu'il s'agisse d'un plan gratuit, d'un plan standard payant ([Start](#), [Pro](#), [Premium](#)) ou d'une offre [Enterprise/custom](#) sur devis.

**Client** : désigne la personne physique ou morale cliente de Michel-AI souhaitant utiliser la Solution pour les besoins de son activité professionnelle.

**Compte Utilisateur** : désigne un compte créé par un Utilisateur lui permettant d'utiliser la Solution.

**CGVU** : désigne les présentes conditions générales de vente et d'utilisation de la Solution applicables aux Utilisateurs, ses annexes et éventuels avenants.

**Date de Mise à Disposition** : désigne la date de mise à disposition à l'Utilisateur de la Solution par Michel-AI se manifestant par l'envoi par Michel-AI à l'Utilisateur de l'email de création du premier Compte Utilisateur.

**Documentation** : désigne la description des spécifications et du mode d'emploi, imprimé ou sur support lisible en machine, y compris le cas échéant, une documentation en ligne, concernant la Solution ou l'un quelconque de ses composants, y compris tout ajout, mise à jour ou modification de celle-ci. Toute autre documentation est exclue, notamment la documentation commerciale, promotionnelle et/ou de formation.

**Droit d'Utilisation** : désigne le droit d'utilisation de la Solution concédé par Michel-AI à l'Utilisateur tel que décrit à l'article 6.1 des CGVU.

**Interface de Programmation** : désigne une interface de programmation (API) développée par le Partenaire et permettant à l'Utilisateur de connecter ses services à ceux du Partenaire, par le biais de la Solution.

**Partenaire** : désigne la personne physique ou morale titulaire des droits de propriété intellectuelle sur une application, un site Internet ou un logiciel dont la Solution assure la connexion via l'Interface de Programmation à l'application, au site Internet ou au logiciel de l'Utilisateur.

**Partie(s)** : désigne Michel-AI et/ou le Client\*\*. \*\*

**Politique de Confidentialité** : désigne la politique de confidentialité de Michel-AI accessible à l'adresse : <https://dashboard.michel-ai.com/privacy>.

**Prix** : désigne le montant HT que le Client s'engage à payer en contrepartie du Droit d'Utilisation de la Solution, tel que défini à l'article 9 des CGVU.

**SaaS** : (Software as a Service) une solution SaaS est une solution logicielle applicative hébergée dans le cloud et exploitée en dehors de l'organisation ou de l'entreprise par un tiers, aussi appelé fournisseur de service (**Michel-AI** dans le cas présent).

**Service Gratuit** : désigne les services fournis dans l'offre **Free** (telle que décrite à l'article 5 des CGVU) aux fins d'utilisation de la Solution.

**Services Payants** : désigne les services fournis dans les offres payantes (telles que décrites à l'article 5 des CGVU), y compris les offres **Enterprise/custom** le cas échéant, aux fins d'utilisation de la Solution.

**Site** : désigne le site internet disponible sous le nom de domaine [michel-ai.com](https://michel-ai.com) (ou toute URL qui viendrait à le remplacer).

**Utilisateurs** : désigne ensemble le Client et tout utilisateur de la Solution personnes physiques désignées par le Client parmi son personnel ou ses conseillers externes, et agissant sous sa responsabilité.

## 2. Objet des CGVU

Les présentes CGVU régissent (i) les conditions d'accès et d'utilisation de la Solution fournie par Michel-AI à l'Utilisateur et (ii) les droits et obligations de Michel-AI et de l'Utilisateur tels que définis ci-après.

La Solution est destinée à une utilisation professionnelle. Les présentes CGVU ont vocation à encadrer une relation entre professionnels, le Client déclarant agir pour les besoins de son activité professionnelle.

Les CGVU, ses annexes et la Politique de Confidentialité forment un tout indivisible et constituent de ce fait l'intégralité des termes et conditions sur lesquels l'Utilisateur et Michel-AI se sont accordés. Elles remplacent tous documents, accords préalables et communications antérieures, y compris verbales ou de toute autre nature.

### 3. Acceptation et modification des CGVU

Les présentes CGVU sont communiquées à l'Utilisateur lors de la création par l'Utilisateur de son Compte Utilisateur. Elles sont en outre disponibles sur le Site et lors du processus de commande de la Solution par l'Utilisateur.

En cliquant sur le bouton "Sign Up" ou "Créer un compte", l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et déclare accepter toutes les stipulations des CGVU.

Toute utilisation de la Solution suppose l'acceptation sans réserve et le respect de l'entièreté des termes des présentes CGVU par l'Utilisateur.

Si les CGVU venaient à être modifiées de façon partielle ou totale, pour les besoins et selon l'évolution de la Solution, Michel-AI en informerait l'Utilisateur par notification. Les nouvelles CGVU entreraient alors en vigueur à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la notification de ces dernières, faute pour l'Utilisateur de les avoir résiliées dans ce délai conformément à l'article 8. L'Utilisateur certifie avoir la capacité d'accepter les CGVU et s'engage à les respecter.

L'Utilisateur acceptant les présentes CGVU au nom d'une personne morale, le Client, certifie qu'il en a le droit et l'autorité.

### 4. Accès à la Solution

La Solution est mise à la disposition de l'Utilisateur par Michel-AI par le biais d'une plateforme SaaS accessible sur l'Internet par le biais du Site.

La Solution est mise à disposition des Utilisateurs par le biais d'un portail de connexion nécessitant le renseignement d'un identifiant et d'un mot de passe.

L'identifiant et le mot de passe seront déterminés lors de la première connexion de l'Utilisateur, qui nécessite que celui-ci crée un Compte Utilisateur. L'Utilisateur devra compléter son Compte Utilisateur via le formulaire requis sur la page correspondante.

Les données collectées au titre de la création d'un Compte Utilisateur et qui sont des « données personnelles » au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité.

L'Utilisateur demeure l'unique responsable de l'usage qui pourrait être fait de la Solution, et s'engage par conséquent à conserver les identifiants et mots de passe strictement confidentiels.

L'Utilisateur reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser la Solution. Il s'assure également de l'adéquation de la Solution à ses besoins propres, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation qui lui a été présentée.

L'Utilisateur déclare être informé qu'il doit, pour accéder à la Solution, disposer d'un accès à l'Internet ou d'un abonnement lui permettant d'y accéder, préalablement souscrit chez le fournisseur de son choix, dont le coût est à sa charge.

L'Utilisateur reconnaît en particulier :

- que la qualité et la fiabilité des transmissions dépendent des infrastructures de réseaux sur lesquelles les transmissions circulent, et sont aléatoires, ceci pouvant conduire à des pannes ou des saturations des réseaux, plaçant l'Utilisateur dans l'incapacité d'accéder à la Solution ;
- qu'il lui appartient d'assurer la sécurité de son équipement terminal et de ses propres données, logiciels ou tout autre équipement à sa disposition, notamment contre toute contamination par virus ou tentative d'intrusion dont il pourrait être victime ;
- que tout équipement connecté à la Solution est et demeure sous son entière responsabilité, notamment en cas de dommage résultant directement ou indirectement de sa connexion à la Solution.

## 5. Tarifs de la Solution

### 5.1. Structure tarifaire

La Solution est proposée selon :

- des plans standards ([Free](#), [Start](#), [Pro](#), [Premium](#)) ;
- le cas échéant, des offres [Enterprise/custom](#) pouvant inclure des options à la carte.

Les tarifs s'entendent hors taxes (HT). Les prix en vigueur sont ceux affichés sur le Site pour les plans standards, et ceux précisés dans le devis accepté pour les offres [Enterprise/custom](#).

## 5.2. Plans standards

Les plans standards déterminent des plafonds d'usage et des fonctionnalités incluses (notamment nombre d'utilisateurs, dossiers de compétences/Short CV, shortlists publiées, matching opportunités-vivier, talents indexés, partage collaboratif).

Le détail des limites applicables aux plans **Free**, **Start**, **Pro** et **Premium** figure en **Annexe 3**.

## 5.3. Plan gratuit

Une offre gratuite **Free** est proposée. Son périmètre fonctionnel et ses limites d'usage sont définis en Annexe 3.

## 5.4. Offres **Enterprise/custom** et options à la carte

Michel-AI peut proposer, sur demande du Client, des offres **Enterprise/custom** comprenant des options à la carte, des volumes adaptés ou des services spécifiques.

Dans ce cas, les conditions commerciales applicables (prix, limites, options, durée d'engagement, modalités de facturation et de paiement) sont celles prévues dans le devis ou dans les conditions particulières négociées et acceptées par le Client.

## 5.5. Engagement et évolution du plan

- L'Abonnement **Free** est gratuit et ne comporte pas d'engagement payant.
- Les plans standards payants (**Start**, **Pro**, **Premium**) peuvent être souscrits avec un engagement mensuel ou annuel selon le choix effectué par le Client lors de la souscription.
- En engagement mensuel, le Client peut demander une évolution de plan selon les conditions en vigueur.
- En engagement annuel, une montée en gamme peut intervenir à tout moment avec ajustement proratisé ; les évolutions à la baisse s'appliquent à l'échéance de l'engagement, sauf stipulation contraire.
- Les offres **Enterprise/custom** sont soumises à la durée d'engagement prévue au devis ou dans les conditions particulières acceptées par le Client.

## 5.6. Services personnalisés

Des prestations sur mesure (templates, intégrations, accompagnement spécifique) peuvent être réalisées sur devis.

Chaque prestation fait l'objet d'une facturation spécifique selon les termes validés entre les Parties.

## 5.7. Modalités de facturation

Les plans **Start**, **Pro** et **Premium** sont facturés et payés via Stripe, selon la périodicité mensuelle ou annuelle choisie par le Client lors de la souscription.

Les offres **Enterprise/custom** font l'objet de factures émises par le service comptabilité de Michel-AI, selon les modalités prévues dans le devis ou les conditions particulières acceptées par le Client.

En cas de changement de formule en cours d'engagement annuel, le montant est ajusté au prorata temporis, sauf dispositions spécifiques prévues au devis.

Les factures sont émises en euros.

## 6. Droit d'utilisation de la Solution

### 6.1. Licence d'utilisation de la Solution

Sous réserve du respect de toutes les stipulations des CGVU, Michel-AI confère à l'Utilisateur, qui l'accepte, pour toute la durée d'application des CGVU, une licence mondiale, non-exclusive et non cessible l'autorisant à utiliser la Solution et conformément à la Documentation et aux autres dispositions des CGVU (le « **Droit d'Utilisation** »).

L'Utilisateur déclare avoir vérifié que la Solution est compatible avec son environnement informatique en vue de bénéficier pleinement des Droits d'Utilisation.

### 6.2. Restrictions au Droit d'Utilisation

L'Utilisateur est autorisé à utiliser la Solution uniquement dans le cadre du Droit d'Utilisation. L'Utilisateur devra obtenir l'autorisation préalable écrite de Michel-AI avant (i) d'utiliser la Solution à toutes fins non expressément autorisées au titre des Droits d'Utilisation, ou (ii) d'utiliser la Solution comme décrit au paragraphe ci-dessous, ou d'une manière similaire.

Ces restrictions aux Droits d'Utilisation comprennent notamment l'interdiction pour l'Utilisateur de (i) donner en nantissement, grever d'une charge, partager, louer, vendre, divulguer les identifiants de connexion, ou de mettre à disposition de toute autre manière la Solution à tout tiers n'étant pas un Utilisateur, (ii) utiliser les informations de Michel-AI pour créer ou permettre à quiconque de créer tout programme informatique substantiellement similaire à la Solution, (iii) procéder à une ingénierie inverse, désassembler, décompiler ou tenter de découvrir le code source de la Solution, (iv) de copier, reproduire, fabriquer, imiter, créer des œuvres dérivées, traduire, localiser, porter ou modifier de toute autre manière le code source et/ou la structure de la base de données de la Solution, ou d'engager toute autre personne pour réaliser des activités

similaires, et (v) poursuivre, attaquer, compromettre, intenter un procès, prendre ou omettre de prendre toutes mesures susceptibles de porter atteinte à tous droits, titres ou intérêts de Michel-AI sur la Solution.

Le Droit d'Utilisation de l'Utilisateur prend fin si l'Utilisateur n'a pas respecté une des conditions susvisées de l'article 6 des CGVU, et s'il n'a pas remédié au manquement dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception de la notification faite par Michel-AI du manquement. Ce délai peut être prolongé avec l'accord écrit de Michel-AI. Dans l'hypothèse de la divulgation à un tiers des identifiants de connexion, l'Utilisateur informera Michel-AI le plus rapidement possible, et Michel-AI désactivera l'Utilisateur en cause. Toute violation des CGVU et/ou toute utilisation des identifiants de connexion par toute personne à laquelle l'Utilisateur les a divulgués, ou ayant obtenu l'accès à la Solution de toute autre manière suite à l'absence de mesures prises par l'Utilisateur pour les sécuriser, sera/seront considérée(s) comme si la violation et/ou l'utilisation en cause avait/avaient été réalisée(s) par l'Utilisateur, et l'Utilisateur restera responsable de ses obligations envers Michel-AI.

Le Client peut changer un Utilisateur, à la condition que l'Utilisateur original cesse d'utiliser ou d'avoir accès à la Solution, et que le Client assure le respect par le nouvel Utilisateur des dispositions des CGVU.

Dans l'hypothèse d'une violation des données de l'Utilisateur ou d'une faille grave de sécurité, et moyennant le respect d'un préavis préalable, Michel-AI aura le droit de suspendre temporairement l'accès à la Solution afin de protéger les données de l'Utilisateur, ce jusqu'à ce que l'atteinte ait cessé. Dans cette hypothèse, les Parties coopéreront afin de résoudre le problème sans délai excessif, et Michel-AI redonnera à l'Utilisateur l'accès à la Solution dès que possible.

## 7. Obligations des Parties

### 7.1. Obligations de Michel-AI

Michel-AI dimensionne ses infrastructures d'hébergement, matériels et systèmes de manière à délivrer la Solution dans les meilleures conditions de sécurité et d'accessibilité. Michel-AI s'engage à une disponibilité opérationnelle de la Solution 365 jours/an, 7 jours/7 et 24 heures /24, hors opérations de maintenance et d'évolution de la Solution.

Michel-AI assure un taux de disponibilité de la solution supérieur à 99%. Le calcul du taux de disponibilité exclut :

- tout dysfonctionnement lié à l'environnement de l'Utilisateur ou au moyen d'accès (réseau Internet notamment) ;

- toute infraction par l'Utilisateur aux règles de sécurité ou d'utilisation des services telles que décrites dans les présentes ;
- les dysfonctionnements partiels et temporaires de la Solution n'altérant pas ses fonctions de base. Les arrêts planifiés de la Solution pour les opérations de maintenance, telles que décrites à l'article 13.
- l'apparition de tout dysfonctionnement logiciel (appelé couramment bug informatique).

L'accès à la Solution pourra néanmoins être interrompu sans information préalable des Utilisateurs en cas de force majeure, telle qu'une panne de la Solution.

## 7.2. Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à :

- utiliser la Solution conformément aux dispositions légales en vigueur et aux conditions d'utilisation de l'Interface de Programmation du Partenaire ;
- garantir à cet égard que les CGVU ne contredisent en rien lesdites conditions d'utilisation du Partenaire. ;
- fournir les informations demandées par Michel-AI.
- n'engager aucune action visant à interrompre, détruire, limiter ou nuire à la Solution ou empêchant les autres utilisateurs d'y accéder, notamment en utilisant des virus, des codes, des programmes ou des fichiers malveillants.

Il appartient à l'Utilisateur de vérifier, conformément aux usages de sa profession, les résultats obtenus à l'aide de la Solution.

## 8. Durée, engagement et résiliation

Les CGVU entrent en vigueur à compter de leur acceptation et demeurent applicables pendant toute la durée d'utilisation de la Solution par le Client.

La durée d'engagement applicable dépend de l'Abonnement souscrit :

- l'Abonnement **Free** peut être arrêté à tout moment, sous réserve des traitements nécessaires à la clôture du compte ;
- les plans standards payants (**Start, Pro, Premium**) sont souscrits avec un engagement mensuel ou annuel selon le choix effectué par le Client ;
- les offres **Enterprise/custom** sont souscrites pour la durée prévue au devis ou dans les conditions particulières acceptées par le Client.

En cas d'engagement mensuel, le Client peut résilier son Abonnement selon les conditions en vigueur dans son espace de facturation.

En cas d'engagement annuel, la résiliation ou la baisse d'Abonnement prend effet à l'échéance de la période annuelle en cours, sauf stipulation contraire ou accord écrit de Michel-AI.

La résiliation ou le non-renouvellement des CGVU par le Client ne confère au Client aucun droit à obtenir le remboursement total ou partiel du Prix. Toute période commencée est due.

Par ailleurs, chacune des Parties pourra résilier les CGVU sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception, si l'autre Partie n'exécute pas ou ne respecte pas une quelconque de ses obligations résultant des CGVU et, dans la mesure où il peut y être remédié, la Partie susvisée n'y a pas remédié dans les soixante (60) jours suivant la notification écrite de cette violation (notamment la notification de factures échues impayées).

Dans l'hypothèse d'une résiliation ou d'un non-renouvellement des CGVU conformément au présent article 8, le Droit d'Utilisation cessera immédiatement.

En cas de résiliation ou de non-renouvellement des CGVU, Michel-AI permet au Client de transférer ses données dans leur format original gratuitement. En revanche, le transfert de ces données sous un autre format ainsi que pour la fourniture éventuelle de services après la résiliation ou le non-renouvellement des CGVU, nécessite le paiement de frais supplémentaires.

Toute obligation de paiement contractée pendant la durée des CGVU survivra à la résiliation ou à la fin des CGVU.

## 9. Conditions financières

Les Services Gratuits fournis par Michel-AI aux Utilisateurs sont gratuits.

Les Services Payants sont fournis par Michel-AI aux Utilisateurs en contrepartie du paiement du Prix. Les Services Payants sont facturés conformément aux conditions tarifaires affichées sur le Site ou, s'agissant d'une offre **Enterprise/custom**, conformément au devis accepté.

Le Prix est exprimé en montant hors taxes. Le Client devra payer la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) en vigueur.

Pour les plans **Start**, **Pro** et **Premium**, le Prix est facturé et prélevé via Stripe selon la périodicité mensuelle ou annuelle choisie par le Client.

Pour les offres **Enterprise/custom**, les factures sont émises par le service comptabilité de Michel-AI et payables selon les échéances indiquées sur la facture, le devis ou les conditions particulières acceptées.

Le Client s'engage à respecter les dates de paiement de toutes les sommes dues à Michel-AI au titre des CGVU.

Michel-AI se réserve la possibilité d'exiger le paiement d'intérêts de retard en cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à sa date limite de règlement figurant sur la facture.

Michel-AI se réserve le droit de suspendre l'accès à la Solution en cas de non-paiement ou de retard de paiement total ou partiel. L'accès à la Solution sera rétabli dès le paiement intégral des sommes dues.

Les intérêts de retard seront calculés sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en question. Ces intérêts seront dus à partir de la date de limite de paiement de la facture concernée, jusqu'au jour inclus où le montant dû par le Client aura été intégralement payé à Michel-AI.

## 10. Droit de rétractation

La Solution est destinée à des Clients professionnels agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. À ce titre, le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation n'a pas vocation à s'appliquer aux Abonnements souscrits dans ce cadre.

Les stipulations du présent article 10 ne sont applicables que dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait légalement qualifié de consommateur au sens du Code de la consommation et aurait souscrit à des Services Payants.

Conformément aux dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, l'Utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation dans un délai de 14 jours à compter du jour de l'acceptation des CGVU.

L'Utilisateur peut se rétracter sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de coûts.

Pour exercer son droit de rétractation, l'Utilisateur doit notifier sa décision de rétractation des présentes au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courriel). Il peut à cet effet utiliser le modèle de formulaire de rétractation proposé en annexe 2.

Si l'Utilisateur souhaite que l'exécution des services objet des présentes commence avant la fin du délai de rétractation, celui-ci n'a qu'à cocher la case prévue à cet effet sur le Site.

L'Utilisateur qui exerce son droit de rétractation des CGVU dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, verse à Michel-AI un montant correspondant aux services fournis jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total des services convenus dans les présentes.

Il est rappelé à l'Utilisateur que conformément à l'article L.221-28 1° du Code de la consommation, aucun droit de rétractation ne saurait lui être reconnu en cas d'exécution complète des services objets des présentes avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

En cas de rétractation de la part de l'Utilisateur, Michel-AI remboursera tous les paiements reçus de l'Utilisateur, dans les limites du présent article si les services ont déjà commencé.

## 11. Responsabilité et garanties

En cas de manquement de l'Utilisateur aux obligations décrites dans les CGVU, il devra indemniser Michel-AI pour tous les dommages subis par celle-ci de ce fait.

### 11.1. Limitation de responsabilité

Les stipulations du présent article 11 ne sont applicables que si l'Utilisateur est un professionnel au sens du Code de la consommation.

Michel-AI s'engage à une obligation de moyens, notamment en ce qui concerne l'article 7.1 des CGVU, consistant à jouer pleinement son rôle dans les domaines techniques couverts par les CGVU, y compris en termes de performances, de qualité et de continuité de services, de sécurité, d'évolutivité et de mise en conformité avec l'état de l'art et les standards du marché.

L'accès à la Solution se faisant à travers l'Internet, la responsabilité de Michel-AI ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaut ou dysfonctionnement lié au transport des informations vers ou depuis le centre d'hébergement de Michel-AI, du Client ou du Partenaire. Michel-AI ne saurait par ailleurs être tenue responsable d'un mauvais fonctionnement des équipements appartenant et utilisés par le Client ou le Partenaire, y compris son Interface de Programmation.

Michel-AI n'est pas responsable des actes, défaillances ou omissions des opérateurs de télécommunications lorsque les infrastructures ou services de ces dernières sont utilisés pour transmettre les données du Client. Elle n'est tenue, à l'égard des engagements figurant aux présentes, que d'une obligation de moyens concernant l'accès aux services qui dépendent de l'Internet.

De manière générale, les Parties conviennent expressément que Michel-AI ne pourra également être tenue responsable des interruptions de services de la Solution ou des dommages liés :

- à un cas de force majeure ou à une décision des autorités ;

- au mauvais fonctionnement des équipements appartenant au Client ou au Partenaire, y compris son Interface de Programmation ;
- à une utilisation anormale, ou frauduleuse par le Client ou des tiers nécessitant l'arrêt de la Solution pour des raisons de sécurité ;
- à une utilisation de la Solution non expressément autorisée par les CGVU ou par ses annexes ;
- à une mauvaise utilisation de la Solution par le Client ;
- à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le système, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, Michel-AI ne supportant qu'une obligation de moyens au regard des techniques connues de sécurisation ;
- à la nature et au contenu des informations et données créées et/ou communiquées par le Client ou le Partenaire ; plus généralement, Michel-AI ne peut en aucun cas être responsable à raison des données, informations, résultats ou analyses provenant d'un tiers, transmises ou reçues au travers de l'utilisation de la Solution ;
- à un retard dans l'acheminement des informations et données lorsque Michel-AI n'est pas à l'origine de ce retard ;
- au fonctionnement du réseau Internet ou des réseaux téléphoniques ou câblés d'accès à Internet non mis en œuvre par Michel-AI.

Michel-AI ne saurait être tenue responsable des dommages indirects ou ne résultant pas directement et exclusivement d'une défaillance de la Solution. Dans les autres cas, en cas de faute prouvée par le Client, Michel-AI ne sera tenue que de la réparation des dommages directs et prévisibles du fait de la Solution. En conséquence, Michel-AI ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles de l'Utilisateur ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de la Solution.

Le montant des dommages réparables que Michel-AI ou l'un de ses fournisseurs ou concédant de licence peut être amenée à payer au Client est limité, tous dommages confondus, au Prix payé pour la période de 12 mois précédant le ou les événements ayant engendré une telle mise en cause de sa responsabilité au titre de ladite année.

## 11.2. Garanties

Les stipulations du présent article 11.2 ne sont applicables que dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait légalement qualifié de consommateur au sens du Code de la consommation et aurait souscrit à des Services Payants.

Il est rappelé à l'Utilisateur qu'il peut faire valoir la garantie contre les vices cachés de la Solution au sens de l'article 1641 du Code civil.

Si le souhaite, l'Utilisateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la découverte du vice pour agir à l'encontre de Michel-AI.

Dans un tel cas, l'Utilisateur a le choix entre la résolution des présentes ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

## 12. Force majeure

Conformément aux dispositions de l'article 1218 du code civil, chacune des Parties sera déchargée de toute responsabilité si l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

## 13. Support, amélioration et maintenance

Michel-AI met à disposition de ses clients un support utilisateurs, joignable via le chat de la Solution ou par email à l'adresse [support@michel-ai.com](mailto:support@michel-ai.com), suivant l'Abonnement souscrit, disponible aux jours et heures ouvrés, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h 00, hors jours fériés.

Michel-AI se réserve la possibilité de modifier les services fournis, de modifier ou remplacer les équipements utilisés dans le cadre des CGVU ; ceci afin d'améliorer la fourniture de la Solution, ou si les conditions d'exploitation de la Solution l'exigent.

Si une opération de maintenance nécessite l'interruption de la Solution, Michel-AI effectuera cette interruption dans la mesure du possible, à un moment impactant le moins l'utilisation de la Solution par l'Utilisateur (intervention de nuit et/ou le week-end). Dans tous les cas, Michel-AI s'engage à ne pas interrompre la fourniture des services plus de quatre heures consécutives durant les jours ouvrés.

Dans la mesure du possible, Michel-AI avertira par email l'Utilisateur de la date et heure des interventions de maintenance avec un préavis raisonnable.

## 14. Données à caractère personnel

Les stipulations du présent article 14 ne sont applicables que si le Client agit en tant que responsable de traitement.

Dans ce cas de figure, les Parties s'engagent à traiter les données à caractère personnel conformément à l'annexe 1.

## 15. Stipulations diverses

Marketing : le Client autorise Michel-AI à utiliser son nom et son logo dans le cadre de ses opérations de marketing (brochures, présentations, site Internet...). Le Client autorise Michel-AI à faire un communiqué de presse dont le contenu sera validé par le Client.

Non-renonciation : la non-application ou le retard dans l'application de l'une quelconque des stipulations des CGVU par une Partie ne sauraient être interprétés ou compris comme l'abandon par cette Partie du droit ou de l'obligation correspondante.

Nullité : si une stipulation quelconque des CGVU venait à être déclarée nulle ou inapplicable du fait d'une décision de justice définitive ou de l'application d'une loi ou d'un règlement, le reste des stipulations des CGVU demeurerait en vigueur et les Parties s'engagent alors à négocier de bonne foi pour substituer à cette stipulation une autre qui soit valable et qui s'approche autant que faire se peut de l'intention et des effets économiques de celle jugée invalide.

Interprétation : Les CGVU prévalent sur tout autre document (propositions commerciales, courriers, courriers électroniques, etc.) envoyé ou échangé antérieurement par les Parties, ainsi que toutes conventions orales antérieures entre les Parties. Elles remplacent toutes CGVU antérieures ou contemporaines passées entre les mêmes Parties et ayant le même objet, ou toutes conditions générales d'achat du Client quelle que soit la date de leur communication ou notification. Les intitulés de rubriques sont insérés dans les CGVU à des fins d'information uniquement pratiques et ne font pas partie des CGVU.

Indépendance des Parties : les Parties sont des entrepreneurs indépendants. Aucune des Parties ne devra être considérée comme étant un employé, agent, associé ou représentant légal de l'autre Partie à quelque fin que ce soit et aucune n'aura le droit ou le pouvoir de s'engager au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie.

Langue : les CGVU pourront être traduites dans plusieurs langues pour convenance uniquement. En cas d'incohérence ou de contradiction quant à leur interprétation, la version française prévaudra.

Sous-traitance et cession : Michel-AI peut librement recourir à la sous-traitance, sans l'accord préalable du Client mais reste responsable dans les conditions prévues par les présentes. L'accès à la solution ne peut, en aucun cas, faire l'objet par l'une ou l'autre des Parties d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit sans accord préalable de l'autre Partie. Nonobstant ce qui précède, Michel-AI peut céder les présentes à une société affiliée ou dans le cadre d'une fusion, scission, restructuration ou de la vente d'une partie importante des actifs ou actions de Michel-AI (ou de son successeur), à une autre entité.

## 16. Droit applicable, juridiction compétente

Les CGVU sont régies par la loi Française, sans application des règles de conflits de loi.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait légalement qualifié de consommateur au sens du Code de la consommation : en cas de contestation, s'il n'a pas obtenu satisfaction auprès du service client de Michel-AI, l'Utilisateur peut :

- recourir à la plateforme en ligne européenne de règlement extrajudiciaire des litiges : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>
- faire appel au médiateur de la consommation suivant : Medicys : <https://medicys.fr/>

Si l'Utilisateur est un professionnel au sens du Code de la consommation : les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir entre elles. En l'absence d'arrangement amiable, tout litige relatif aux CGVU, notamment à sa formation, validité, exécution, interprétation, expiration ou résiliation, sera soumis à l'appréciation du tribunal de commerce de Créteil auquel il est fait attribution expresse de juridiction, nonobstant appels en garantie ou pluralité de défendeurs.

## Annexe 1 : Sous-traitance de données personnelles

Les Parties s'assurent du respect de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la « **Législation sur les Données Personnelles** »).

Aux fins des présentes, les termes « responsable de traitement », « sous-traitant », « traitement », « traiter », « personnes concernées » et « données personnelles » ont la même définition que dans le Législation sur les Données Personnelles.

Les Parties conviennent qu'aux termes des présentes, Michel-AI sera amenée à traiter des données personnelles pour le compte du Client.

### 1 - RESPONSABILITÉ DU TRAITEMENT

Dans le cadre des présentes, il est expressément convenu que :

- le Client est le responsable de traitement au sens de la Législation sur les Données Personnelles (le « **Responsable de Traitement** ») ;

- Michel-AI est le Sous-Traitant au sens de la Législation sur les Données Personnelles (le « **Sous-Traitant** »).

## 2 - CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION SUR LES DONNÉES PERSONNELLES

Chacune des Parties doit se conformer à la Législation sur les Données Personnelles.

En particulier, le Responsable de Traitement doit obtenir et conserver toute autorisation, notification et/ou déclaration réglementaires nécessaires aux termes de la Législation sur les Données Personnelles.

## 3 - OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le Responsable de Traitement garantit que :

- a. toutes les données personnelles fournies par le Responsable de Traitement pour une utilisation en relation avec les CGVU sont conformes à la Législation sur les Données Personnelles, notamment en ce qui concerne leur collecte, leur stockage et leur traitement ;
- b. toutes les instructions qu'il donne au Sous-Traitant en lien avec des données personnelles sont conformes à la Législation sur les Données Personnelles ;
- c. les opérations de traitement des données personnelles par le Sous-Traitant conviennent aux fins pour lesquelles il entend utiliser les services objet des CGVU ;
- d. il est satisfait du degré d'expertise, de la fiabilité et des ressources du Sous-Traitant visant à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles conformément à la Législation sur les Données Personnelles.

## 4 - INSTRUCTIONS AU SOUS-TRAITANT

Le Sous-Traitant traite des données personnelles pour le compte du Responsable de Traitement. En conséquence, le Sous-Traitant :

- a. devra traiter les données personnelles uniquement sur et conformément aux instructions documentées du Responsable de Traitement, celles-ci pouvant être mises à jour à tout moment (les « **Instructions de Traitement** ») ;
- b. devra informer le Responsable de Traitement de toute obligation légale imposée par la Législation sur les Données Personnelles l'obligeant à traiter les données personnelles d'une autre manière que conformément aux Instructions de Traitement (sauf si d'autres obligations légales interdisent au Sous-Traitant de divulguer cette information) ;

c. devra informer le Responsable de Traitement si, selon lui, une Instruction de Traitement contrevient à la Législation sur les Données Personnelles. Le cas échéant, le Sous-Traitant ne saurait être tenu responsable de tout dommage résultant :

i. de son échec à informer le Responsable de Traitement ;

ii. de tout traitement ou refus de traitement de données personnelles conformément aux Instructions de Traitement, postérieurement à la réception par le Responsable de Traitement de cette information.

## 5 - DÉTAILS DU TRAITEMENT

Le traitement de données personnelles accompli par le Sous-Traitant est détaillé en appendice 1 de la présente annexe, celle-ci pouvant être mise à jour à tout moment.

## 6 - MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

Le Sous-Traitant, conformément à la Législation sur les Données Personnelles, fournit des garanties suffisantes pour mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées concernant le traitement des données personnelles objet des présentes de telle sorte à ce que le traitement satisfasse aux exigences de la Législation sur les Données Personnelles et assure la protection des droits des personnes concernées.

Le Sous-Traitant doit implémenter et maintenir lesdites mesures techniques et organisationnelles de telle sorte à ce que :

a. le traitement soit conforme à la Législation sur les Données Personnelles et assure la protection des droits des personnes concernées ;

b. elles assurent un niveau de sécurité approprié par rapport aux risques que présentent le traitement objet des CGVU ;

c. elles lui permettent d'apporter son assistance, dans une mesure raisonnable, au Responsable de Traitement afin que celui-ci puisse répondre à ses obligations à l'égard des personnes concernées visées à l'article 9 de la présente annexe.

## 7 - SOUS-TRAITANTS DE SECOND RANG

Dans le cadre de l'exécution des CGVU, le Responsable de Traitement pourra autoriser le Sous-Traitant à engager, en tant que de besoin, des sous-traitants (les « **Sous-Traitants de Second Rang** ») pour l'accomplissement des traitements de données personnelles objet des présentes. Une telle autorisation sera réputée acquise :

a. si le Sous-Traitant informe le Responsable de Traitement de l'identité du Sous-Traitant de Second Rang projeté ; et,

b. en l'absence de refus écrit par le Responsable de Traitement, justifié par le fait que le Sous-Traitant de Second Rang serait inapte à remplir les obligations résultant de la présente annexe, dans les dix (10) jours suivant l'information par le Sous-Traitant de l'identité du Sous-Traitant de Second Rang.

Le Responsable de Traitement reconnaît que l'impossibilité d'utiliser un Sous-Traitant de Second Rang particulier peut entraîner un retard dans l'exécution des services objet des CGVU, l'impossibilité de les exécuter ou une augmentation du prix.

Le Sous-Traitant et le Sous-Traitant de Second Rang seront liés par un contrat contenant les mêmes obligations que celles visées à la présente annexe.

Le Responsable de Traitement autorise d'ores et déjà le Sous-Traitant à recourir à Google Cloud Platform et Mailjet (par Sinch) au Titre de Sous-Traitant de Second Rang, ce que le Responsable de Traitement accepte.

## 8 - PERSONNEL

Le Sous-Traitant s'engage à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles soient liées par un accord de confidentialité.

Le Sous-Traitant doit, conformément à la Législation sur les Données Personnelles, prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que toute personne physique agissant sous son autorité et ayant accès aux données personnelles objet des présentes ne les traite que conformément aux Instructions de Traitement.

## 9 - DROIT DES PERSONNES CONCERNÉES

Aux fins des présentes le terme « **Requête d'une Personne Concernée** » désigne une demande faite par une personne concernée en vue d'exercer ses droits en vertu de la Législation sur les Données Personnelles et visant à :

(a) confirmer que ses données personnelles sont traitées, lorsque ses données personnelles sont traitées ;

(b) accéder aux données personnelles la concernant et obtenir du Responsable de Traitement les informations prescrites par la Législation sur les Données Personnelles ;

(c) assurer la transparence, les modalités, l'information et l'accès aux données, la rectification, l'effacement et la limitation du traitement, la portabilité des données, le droit d'opposition et la prise de décisions individuelles automatisées.

Le Sous-Traitant s'efforcera d'enregistrer et de renvoyer au Responsable de Traitement toutes les Requêtes de Personnes Concernées qu'il aura reçues dans les trois jours ouvrables suivant la réception de ladite demande.

Lorsque le nombre de Requêtes de Personnes Concernées soumises dépasse 10 par mois, le Responsable de Traitement doit payer les frais du Sous-Traitant aux tarifs à définir entre les Parties pour l'enregistrement et le renvoi des Requêtes de Personnes Concernées conformément au présent article.

## 10 - ASSISTANCE À LA CONFORMITÉ DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Sans préjudice de l'article 2 de la présente annexe et sous réserve du paiement des frais visés ci-dessous, le Sous-Traitant doit, conformément à la Législation sur les Données Personnelles, fournir une assistance raisonnable (selon la nature du traitement et l'information à la disposition du Sous-Traitant) au Responsable de Traitement afin que celui-ci respecte ses obligations en vertu de la Législation sur les Données Personnelles sur les sujets suivants :

- a. la sécurité du traitement, conformément aux articles 6 et 8 de la présente annexe ;
- b. la notification de violation et sa communication à la personne concernée, conformément à l'article 14 de la présente annexe ;
- c. les études d'impact sur la protection des données ; et
- d. la consultation préalable de la CNIL concernant les traitements à haut risque et la facilitation de l'exercice par la CNIL des pouvoirs qui lui sont conférés par la Législation sur les Données Personnelles.

Le Responsable de Traitement paiera les frais du Sous-Traitant pour fournir l'assistance prévue aux présentes.

## 11 - TRANSFERTS DE DONNÉES PERSONNELLES EN DEHORS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Le Sous-Traitant s'engage à traiter l'ensemble des données personnelles exclusivement sur le territoire de l'Union Européenne (UE), le territoire d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), d'un pays reconnu comme adéquat par la Commission Européenne ou à transférer les données personnelles vers des destinataires signataires de clauses contractuelles types de la Commission européenne. Le Sous-Traitant s'engage à ne pas divulguer ni transférer les données à caractère personnel à un responsable de traitement ou un sous-traitant localisé dans un pays non-membre de l'UE, non-membre de l'EEE, non reconnu comme adéquat par l'UE ou

non signataire de clauses contractuelles types de la Commission européenne. Le Sous-traitant s'assure qu'aucune donnée personnelle ne sera transférée hors de ce territoire ou des ces destinataires par lui, ses propres sous-traitants, ou les personnes agissant sous son autorité ou pour son compte.

## 12 - REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT

Le Sous-Traitant devra tenir un registre des activités de traitements effectués pour le compte du Responsable de Traitement, tel que cela est exigé par la Législation sur les Données Personnelles.

## 13 - CONFORMITÉ, INFORMATION ET AUDIT

Le Sous-Traitant doit, conformément à la Législation sur les Données Personnelles, mettre à la disposition du Responsable de Traitement les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer sa conformité aux obligations des sous-traitants en vertu de la Législation sur les Données Personnelles, et ne pas s'opposer et contribuer aux audits diligentés par le Responsable de Traitement (ou un autre auditeur mandaté par lui) à cette fin.

Le Responsable de Traitement pourra diligenter un tel audit/demande d'information/vérification/inspection sous réserve de :

- a. donner au Sous-Traitant un préavis raisonnable ;
- b. s'assurer que tout auditeur est soumis à des obligations contraignantes de confidentialité ;
- c. s'assurer que cette vérification ou inspection est entreprise avec un minimum de perturbation pour l'entreprise du Sous-Traitant et ses clients ; et
- d. payer les coûts raisonnables du Sous-Traitant pour aider à la fourniture d'informations et permettre et contribuer aux audits.

## 14 - NOTIFICATION DE VIOLATION

En cas de violation de données personnelles liée aux services objet des CGVU impliquant le Sous-Traitant, le Sous-Traitant doit en informer sans délai le Responsable de Traitement dès qu'il en a connaissance et fournir des détails de la violation.

## 15 - EFFACEMENT OU RESTITUTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Sous-Traitant doit, à la demande écrite du Responsable de Traitement, soit supprimer, soit restituer les données personnelles objet des CGVU au Responsable de Traitement en copie papier ou électronique dans un délai raisonnable après la fin des services objet des CGVU liés

au traitement, et supprimer les copies existantes (à moins que le stockage des données soit requis par la loi applicable).

Le Responsable de Traitement paiera au Sous-Traitant les frais raisonnables de suppression et / ou de restitution des données personnelles, en particulier si les données doivent être retournées dans un format particulier non standard ou dans des formats multiples.

## 16 - RESPONSABILITÉ

Le Responsable de Traitement indemniserà le Sous-Traitant pour tout dommage résultant de ou en relation avec :

- a. toute non-conformité par le Responsable de Traitement avec la Législation sur les Données Personnelles ;
- b. toute violation par le Responsable de Traitement de ses obligations de protection des données en vertu de la présente annexe ; et,
- c. tout traitement effectué par le Sous-Traitant conformément à une Instruction de Traitement qui enfreint la Législation sur les Données Personnelles.

Si une Partie reçoit une demande d'indemnisation d'une personne concernée relative au traitement des données personnelles objet des CGVU, elle doit promptement en informer l'autre Partie et lui fournir tous détails appropriés.

### Appendice 1 : détails du traitement

Description du traitement de données personnelles :

- Finalité du traitement de données personnelles : utilisation de la Solution
- Durée du traitement de données personnelles : durée des CGVU
- Nature du traitement de données personnelles : hébergement, transfert
- Type de données personnelles : données traitées par le Client et le Partenaire dans le cadre de leurs services, pouvant être tout type de données sauf des données médicales ou sensibles
- Catégorie de personnes concernées : clients et utilisateurs du Client et du Partenaire, salariés du Client et du Partenaire

## Annexe 2 : Formulaire de rétractation

Le présent formulaire ne s'applique que dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait légalement qualifié de consommateur au sens du Code de la consommation et bénéficierait d'un droit de rétractation.

À l'attention de Michel-AI, 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, ou par email à [contact@michel-ai.com](mailto:contact@michel-ai.com) :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la souscription aux Services Payants de la Solution Michel-AI.

- Date de souscription :
- Nom du Client / Utilisateur :
- Adresse du Client / Utilisateur :
- Email associé au compte :
- Signature du Client / Utilisateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
- Date :

## Annexe 3 : Détail des plans standards et cadre des offres custom

La présente annexe a pour objet de détailler les limites d'usage des plans standards de la Solution. Elle est maintenue en cohérence avec la configuration technique des plans applicables lors de la souscription.

### 1 - Plans standards

Plan	Utilisateurs	Dossiers de compétences / Short CV	Talents indexés	Shortlists publiées simultanément	Matching opportunités-vivier / mois	Partage collaboratif dossiers / Short CV
Free	1	3	50	2	0	Non
Start	1	15	200	3	5	Non
Pro	3	40	500	5	10	Oui
Premium	Illimité	80	1000	10	20	Oui

## 2 - Règles d'interprétation des limites

- Une valeur 0 signifie que la fonctionnalité n'est pas incluse dans le plan concerné.
- Une valeur -1 (ou la mention « Illimité ») signifie qu'aucune limite quantitative n'est appliquée sur l'élément concerné.

## 3 - Offre Enterprise/custom

Le plan Enterprise/custom est une offre sur devis pouvant inclure des options à la carte, des volumes spécifiques et des conditions d'engagement adaptées.

Les limites fonctionnelles, les prix, les modalités de facturation et les conditions commerciales applicables à cette offre sont définis dans le devis et/ou les conditions particulières négociées puis acceptées par le Client.